

Avis du CSRPN de Normandie

*Proposition de cadrage de la procédure d'intervention pour la régulation du sanglier
dans la réserve naturelle nationale de la Mare de Vauville*

Présentation du dossier

Depuis 2012, les populations de sangliers génèrent ponctuellement des dégâts sur la flore et probablement la faune de la réserve naturelle nationale de la Mare de Vauville, ainsi que sur les parcelles agricoles alentours. Ainsi 4 interventions sur la réserve ont eu lieu en 2012 (battue à blanc), 2014 (battue administrative) et 2017 (battues administrative en février et à blanc en novembre).

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'augmentation des effectifs locaux notamment les pratiques de chasse (tir sélectif épargnant les laies), l'agrainage qui favorise survie et reproduction précoce, le climat hivernal doux et l'absence de prédateur naturel.

La conservatrice témoigne de l'effet « réserve » généré par l'environnement de quiétude des espaces protégés tels que la réserve naturelle. Situés en bordure des espaces chassés, la réserve constitue une zone de refuge investie par les sangliers dès l'ouverture de la chasse. Ainsi, grâce aux pièges photographiques, une trentaine d'individus a pu être dénombrée en novembre 2017. Il est rappelé que des mises-bas ont probablement eu lieu sur la réserve et que les femelles présentent une fidélité à leur lieu de naissance. Une amplification du phénomène est donc probable en l'absence d'intervention.

Dans ce contexte, la conservatrice sollicite le CSRPN en tant que conseil scientifique de la réserve pour définir le cadre d'intervention (seuil de déclenchement, période, intervenants...)

La conservatrice propose le protocole suivant avec une gradation de l'intensité des interventions en lien avec le nombre d'individus observés et le niveau de dégâts constatés :

- * décantonement réalisé par le conservateur si quelques dégâts observés,
- * décantonement en groupe sans chiens si dégâts d'intensité modérée dans et à l'extérieur de la réserve,
- * décantonement en groupe avec chiens en l'absence d'amélioration suite à l'étape précédente ou si l'intensité des dégâts observés est forte ; possibilité de présence de tireurs localisés à l'extérieur de la réserve (présence simultanée ou légèrement décalée dans le temps),
- * en l'absence d'efficacité des opérations précédentes, battue administrative en fin d'hiver, lorsqu'il y a peu d'oiseaux séjournant sur la mare.

Il est rappelé que la chasse est ouverte jusqu'à la fin février pour les sangliers.

Remarques du conseil

Le conseil rappelle que le gestionnaire reste libre d'organiser les battues lui-même ou de solliciter les lieutenants de l'ouvetier. Il insiste sur le fait que la présence de tireurs simultanément au décantonement est le seul moyen de réduire durablement les effectifs de sangliers sur le territoire.

Il indique également que la suppression de zones de fourrés propices à l'accueil des sangliers dans la réserve est un bon moyen complémentaire pour limiter l'entrée et le séjour des animaux dans l'espace protégé.

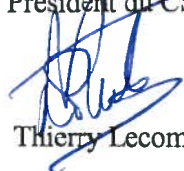
Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN donne un avis favorable au protocole de déclenchement des interventions sous réserve de l'inscription de cette procédure dans un programme de maîtrise globale de l'espèce impliquant toutes les parties prenantes, au minimum au niveau du territoire de la commune nouvelle de La Hague. Il souhaite que soient bien identifiées les causes de l'augmentation des effectifs de sangliers (population source, problématique de l'agrainage notamment) et que l'ensemble des actions de chasse soit coordonné sur le territoire de La Hague.

Le conseil laisse à l'appréciation du gestionnaire le niveau d'intervention à mettre en œuvre lorsque des dégâts liés à la présence du sanglier seront détectés.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Madame la Préfète de la région Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du conseil.

Le Président du CSRPN



Thierry Lecomte